

MINUSMA HEBDO

BULLETIN HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DE LA MINUSMA • numéro 27 • Mai 2015

SIGNATURE DE L'ACCORD POUR LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION AU MALI

SIGNATURE DE L'ACCORD POUR LA PAIX LA RÉCONCILIATION AU M



**LES CLA : DES AMBASSADEURS QUI RAPPROCHENT LA MINUSMA
ET LES COMMUNAUTÉS**

**ARRIVÉE DE LA NOUVELLE REPRÉSENTANTE SPÉCIALE ADJOINTE
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES AU MALI**

**MISSION MULTIDIMENSIONNELLE • PROTECTION DES CIVILS • PAIX & COHÉSION SOCIALE
• ACCORDS DE PAIX : LA SOLUTION • FORUM COMMUNAUTAIRE • DIALOGUE INCLUSIF •
REFORMES DU SECTEUR DE SÉCURITÉ • ACCORD D'ALGER • ENSEMBLE REUSSIR LA PAIX**

SOMMAIRE

DANS CE NUMÉRO



3

3 LANCEMENT DU PROJET « DÉBAT CITOYENS » À GAO**4** LES CLA : DES AMBASSADEURS QUI RAPPROCHENT LA MINUSMA ET LES COMMUNAUTÉS**6** HERVÉ LADSOUS AU MALI : « LES MALIENS DOIVENT SE MOBILISER POUR LA PAIX, NOUS SERONS À LEURS CÔTÉS ! »**8** GAO : LES SURVEILLANTS DE PRISON DES RÉGIONS DU NORD COMPLÈTENT UNE FORMATION SUR LA SÉCURITÉ**10** APRÈS GAO, LA MINUSMA S'ÉQUIPE DE DRONES À TOMBOUCTOU**11** L'UNITÉ AÉRIENNE DU SALVADOR DÉPLOYÉE À TOMBOUCTOU**12** LA MINUSMA SENSIBILISE LES LEADERS RELIGIEUX À MOPTI**13** LE CHEF DE LA MINUSMA ENCOURAGÉ PAR LE PROGRÈS RÉALISÉ DANS LE PROCESSUS DE PAIX**14** L'ACTUALITÉ DE LA MINUSMA EN BREF**15** COMMUNIQUÉS

4



6



13



10



Adoptez l'éco-attitude

N'imprimez ce document que si cela est nécessaire !

LANCEMENT DU PROJET « DÉBAT CITOYENS » À GAO



Le Conseil communal de la jeunesse de Gao, en collaboration avec la MINUSMA, a procédé le 16 mai dernier au lancement du projet « débat citoyens » en présence de M. Ibrahim Arboncana, conseiller en charge des affaires économiques et financières au gouvernement de la région de Gao. Plusieurs directeurs de services régionaux et la presse privée de Gao, ont pris part à cette cérémonie d'ouverture.

D'après M. Sidi Cissé, coordonnateur de ce projet, « cette série de rencontres hebdomadaires a pour objectif la promotion de la cohésion sociale et la consolidation du dialogue structuré qui visent l'implication des jeunes dans les débats élaborant des politiques ».

« Je remercie le Conseil communal de la Jeunesse et la MINUSMA qui ont rendu possible la réalisation de ce projet. J'espère qu'il apportera un changement dans notre façon de vivre, mais surtout contribuera à consolider notre cohésion sociale, » a souligné M. Abdrahamane Cissé, directeur régional de la Jeunesse et des Sports.

M. Ibrahim Arboncana a lancé le projet « débat citoyens » au lendemain de la signature à Bamako de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali par le Gouvernement du Mali et les groupes armés de la Plateforme. « Je souhaite de tout mon cœur que ce projet atteigne ses objectifs dont la restauration d'une paix durable dans notre pays, en particulier au niveau de Gao. Cette initiative est très importante dans notre région, » a-t-il expliqué.

A Gao, la MINUSMA était représentée par M. Albert Amayande Diouf de la division Affaires civiles qui accompagne le Conseil communal de la jeunesse dans l'organisation de cette série de rencontres, « dans le cadre de son mandat, la Mission ne ménagera aucun effort pour vous accompagner dans la réalisation de votre projet ».

En procédant au lancement du projet, le représentant du gouverneur de la région de Gao, a fait un exposé fort animé sur 'les projets et programmes de l'Etat en cours dans la région de Gao'. M. Ibrahim Arboncana a saisi l'opportunité pour faire un état des lieux sur l'avancement des travaux d'aménagement des infrastructures de la région

entièrement financés par le gouvernement malien.

Les directeurs régionaux des services techniques en charge de l'agriculture, des eaux et forêts, de l'hydraulique, de la SOMAGEP, de l'EDM-SA, du Sports et de la Jeunesse, ont tour à tour abordé avec beaucoup de franchise, les grands défis qui attendent la population de la région de Gao : le manque criant d'eau potable et d'électricité. La réaction de la jeunesse ne s'est pas fait attendre, car elle voulait être informée sur la stratégie de l'Etat malien pour relever ces défis.

Mme Waiboncana Aliou, ménagère, s'est réjouie de cette rencontre. « Pour moi, c'est une première de me retrouver en face des directeurs d'EDM-SA et celui des eaux et forêts. Le fait de les entendre parler de leurs hauts et de leurs bas et de comment ils se débrouillent, cela me fait énormément plaisir ».

Présente dans la salle du Conseil régional où s'est tenue la première rencontre, la jeunesse de la région de Gao a salué la signature de l'accord, mais aussi a réaffirmé son engagement et sa détermination pour la promotion de la paix et du vivre ensemble.



LES CLA : DES AMBASSADEURS QUI RAPPROCHENT LA MINUSMA ET LES COMMUNAUTÉS

C.L.A, trois lettres qui définissent un concept. Un concept qui va permettre à la MINUSMA de se rapprocher davantage et de mieux prendre en compte les besoins des communautés qu'elle a pour mandat de protéger et d'appuyer.

Les CLA, (en anglais Community Liaison Assistants), ou Agents de Liaison Communautaire, sont chargés de recueillir les préoccupations des communautés à la base et de les transmettre à la Mission, à travers la Division des Affaires Civiles dont ils relèvent. L'information circule aussi

dans l'autre sens puisqu'ils ont également pour tâche d'informer les communautés sur le rôle et les actions menées par la MINUSMA.

« Vous êtes des ambassadeurs particuliers. Ceux que l'on appelle les ambassadeurs de la MINUSMA : c'est vous ! Vous représentez les populations auprès de la Mission, et vous représentez la Mission auprès des populations. Quand on veut la MINUSMA dans la communauté ou dans la région que vous supervisez : c'est vous ! » C'est ainsi que le Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général des Nations

Unies au Mali, Monsieur Arnaud Akodjénou a schématisé ce que la Mission attend de ces agents de terrain que sont les CLA. C'était le 13 mai dernier à l'hôtel El Farouk de Bamako, face aux 24 nouveaux Agents de Liaison Communautaire de la MINUSMA, lors de la clôture de leur premier atelier de formation.

Cet atelier avait pour but de les initier « aux travaux de la Mission mais aussi spécifiquement aux travaux de la Division des Affaires Civiles. Echanger avec eux sur ce que l'on fait et ce que l'on attend d'eux. Ils seront les Officiers de

liaison communautaire, cela veut dire qu'ils vont nous aider à mieux travailler avec les communautés à la base, à recenser les besoins en terme socio-politique mais également en terme sécuritaire s'il le faut. Il vont également expliquer ce qu'est notre mandat, faire comprendre aussi à la Mission quels sont les besoins de la communauté, » a détaillé Mme Elsie Effange-Mbella, Directrice de la Division des Affaires Civiles de la MINUSMA.

Les CLA seront basés dans de nombreuses localités du nord du Mali: Ansongo, Ber, Anéfis, Aguelhok, Gundam, Gao ou encore Tessalit, où sera basé Sidi Mohamed Bacrane, un de ces Agents de Liaison Communautaire qui, à l'issue de cette formation est déjà conscient de ce qui l'attend dans le cadre de ses nouvelles fonctions : « J'ai retenu beaucoup de choses sur ce qu'est le rôle et sur ce que sont les responsabilités de l'agent de liaison communautaire au sein de sa communauté, je suis satisfait et prêt à réaliser tout ce qui me sera confié ! »

Intermédiaire entre la MINUSMA et les communautés, interlocuteur privilégié de ces dernières, le CLA doit, compte tenu de l'importance et de la sensibilité du rôle qu'il a à jouer : « travailler avec tact », selon Mme Kléyoko Suzane Cissouma, Agent de Liaison Communautaire à Mopti.

Aux abords de la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale, le Représentant Spécial Adjoint Arnaud Akodjénou n'a pas manqué de souligner, en clôture d'atelier, le contexte particulier dans lequel s'effectue le déploiement des CLA auprès des communautés et le rôle primordial que ces agents auront à jouer dans sa mise en œuvre.



HERVÉ LADSOUS AU MALI : « LES MALIENS DOIVENT SE MOBILISER POUR LA PAIX, NOUS SERONS À LEURS CÔTÉS ! »

Le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous vient de clôturer un déplacement de trois jours au Mali, à l'occasion de la signature de l'accord de paix qui s'est tenue vendredi 15 mai au CICB à Bamako.

Devant l'assistance, le représentant du secrétaire général des Nations unies à la cérémonie de signature a demandé le respect du cessez-le feu par tous les belligérants. « J'appelle toutes les parties à rétablir le cessez-le-feu immédiatement », a déclaré Hervé Ladsous, avant de préciser que « le dialogue doit continuer avec les groupes qui ne sont pas ici aujourd'hui ».



Pour Hervé Ladsous, l'établissement d'une paix durable nécessite en premier lieu que l'Accord reste ouvert à l'adhésion des parties qui n'ont pas encore signé et que le dialogue se poursuive en vue d'obtenir la signature de ces parties au plus vite.

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue samedi 16 mai, M. Ladsous a indiqué qu'une nouvelle page s'ouvrirait dans la résolution de la crise malienne, et que les Nations Unies accompagneraient les parties, sans toutefois se substituer à elles : « C'est vraiment aux Maliens eux-mêmes qu'il incombe de se mobiliser. On ne va pas remplacer les Maliens. C'est à

vous de gérer votre sortie de crise avec toute notre assistance ».

Le Représentant spécial du Secrétaire général au Mali (RSSG) et Chef de la MINUSMA M.Mongi Hamdi a quant à lui souligné que la signature de l'Accord la veille à Bamako constituait un pas en avant pour la réalisation d'une paix durable, crédible et inclusive. Le RSSG a tenu à préciser que « La MINUSMA, bien évidemment, demeure résolument derrière cet accord, demeure résolument derrière toute action en faveur de la réconciliation nationale, de la cohésion sociale et de la paix. »

Après la conférence de presse, M.Ladsous s'est rendu dans les

studios de MIKADO FM, la radio des Nations Unies, pour un entretien diffusé en direct à Tombouctou, Gao et Mopti durant lequel il a tenu entre autres à réaffirmer l'engagement des Nations Unies aux côtés des maliens.

Dimanche 17 mai, le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux opérations de maintien de la paix a pris le départ pour Tombouctou, accompagné du Représentant spécial Adjoint M. Akodjenou. M.Ladsous souhaitait évaluer la situation et les défis sécuritaires dans la région. Le Grand Imam Abderrahmane Ben Essayoutti a insisté sur la sérieuse dégradation sécuritaire qui devenait intolérable depuis la fin

du mois d'avril. Les interlocuteurs rencontrés appellent la MINUSMA à réagir fermement contre ceux qui violent les accords du cessez-le-feu. Dans les échanges, l'Imam lui a confié les inquiétudes de la population par rapport aux récents incidents « Tombouctou est une région pacifique, où les gens respectent la tradition de vivre ensemble, mais la situation n'est pas tolérable à outrance » a-il souligné.

Au cours de divers rencontres avec les notables de la ville, M. Ladsous a tenu à rassurer ses interlocuteurs « nous avons fait des progrès. Nous voyons bien que, depuis les derniers deux ans, certaines choses ont recommencé à marcher.

Maintenant un objectif majeur est de faire en sorte que le cessez-le-feu soit consolidé et respecté par tous. Les contrevenants s'exposeront à des sanctions, comme le Conseil de Sécurité l'a clairement affirmé». Evoquant les prochaines étapes, suite à la signature de l'Accord de paix du 15 mai, M.Ladsous a tenu à préciser qu'« il faudra du temps et tous les acteurs internationaux sont mobilisés pour cela, mais il faudra surtout que tous les maliens s'impliquent davantage dans ce processus. Les Nations Unies seront toujours à leurs côtés pour les accompagner».

USG Ladsous et RSSG M.Hamdi ont par ailleurs été reçu hier

dimanche après-midi à Koulouba par le Président Ibrahim Boubacar Keita. Les discussions ont duré un peu moins d'une heure et se sont tenues dans une atmosphère très chaleureuse, cordiale et détendue. Elles ont porté sur les étapes du processus de paix à venir suite à la signature de l'accord le 15 mai. M.Ladsous a réitéré l'impérieuse nécessité du respect des accords de cessez-le-feu et évoqué les sanctions auxquelles s'exposaient ceux qui viendraient à violer lesdits accords. Il a souligné que la MINUSMA demeure fortement engagée comme partenaire de confiance pour accompagner tous les efforts visant à établir une paix juste, crédible et durable dans l'intérêt de tous les maliens.

RSSG Hamdi a quant à lui fait part au Président des efforts en cours déployés par la MINUSMA dans le but d'amener les parties présentes sur le terrain à s'engager à un cessez-le-feu immédiat, aux termes duquel la MINUSMA assure la sécurisation de Ménaka une fois que GATIA aura quitté la ville. Cet accord de cessez-le-feu devrait être observé durant la mise en œuvre de l'Accord de Paix.

M. Hamdi a également informé le Président des efforts entrepris pour organiser une rencontre entre le Gouvernement malien et la Coordination des Mouvements de l'Azawad en vue de discuter des modalités de mise en œuvre de l'Accord de Paix et de clarifier les observations respectives des parties au sujet de cet Accord.



LES SURVEILLANTS DE PRISON DES RÉGIONS DU NORD COMPLÈTENT UNE FORMATION SUR LA SÉCURITÉ

M. Barry Bréhema, sous-préfet du cercle de Gao et Représentant du Gouverneur de la région de Gao, a procédé à la clôture, le 15 mai dernier, d'un atelier de formation sur la sécurité dans les centres de détention du nord du Mali. Cette rencontre a été organisée par la MINUSMA en collaboration avec la Direction nationale de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée (DNAPES).

Débutée le 12 mai à l'Ecole des Infirmiers à Gao par une allocution d'ouverture de M. Adama Guindo, directeur régional des services pénitentiaires de Gao, la formation a vu la participation de 35 agents techniques des services pénitentiaires et de l'éducation surveillée venant de Mopti, Tombouctou et Gao.

Pendant trois jours, les participants ont examiné des questions telles que les défis actuels en matière de sécurité,

de la protection des droits des détenus et de la gestion des crises dans les établissements pénitentiaires.

« La prison ne doit pas être une source de déshumanisation de la personne incarcérée » a rappelé M. Barry Bréhema dans son allocution de clôture. « Je ne peux que remercier la MINUSMA et tous les partenaires qui nous accompagnent dans ce processus visant le renforcement des capacités de nos agents techniques sur la sécurité dans nos centres de détention, » a conclu le représentant du gouverneur de la région.

Depuis le retour de l'administration pénitentiaire dans les trois régions du Nord, les prisons connaissent très souvent des incidents sécuritaires, notamment des évasions par effraction ou escalade à la prison de Gao, dont la plus récente a eu lieu au mois d'octobre 2014. Plus de 14 personnes ont tenté de s'évader entraînant la mort par balles d'un des prisonniers.

L'adjudant Ada Ouologuem de la Maison d'arrêt et de correction de Gao s'est réjoui de sa participation : « c'est ma toute première participation à un atelier de formation de ce genre sur la sécurité. J'ai beaucoup appris surtout les règles de sécurisation des établissements pénitentiaires ».

La sécurité d'une prison relève de l'état de l'infrastructure et de la performance du personnel de surveillance. En la matière, la politique pénitentiaire prônée par le Mali s'est traduite par la reconstruction de quelques prisons et l'emploi d'un personnel qualifié. En dépit de ces avancées, l'Administration pénitentiaire du pays ne dispose pas de structure à même d'assurer la formation de ses personnels qui restent confrontés à d'énormes difficultés dans l'accomplissement de leur mission. Ainsi, les règles de sécurité et de surveillance les plus élémentaires sont ignorées, favorisant du coup, une gestion empirique des détentions. Cette situation

entraîne le non-respect des normes nationales et internationales en matière de protection des droits des détenus et met en péril la sécurité de l'établissement.

Le capitaine Gabriel Flazan Sidibé, chef de Division à la direction régionale du service pénitentiaire de Tombouctou, s'est aussi réjoui du fait que la formation à laquelle il vient d'assister a mis un accent très particulier sur l'humanisation des prisons. Il admet toutefois que c'est un grand défi qui est devant l'administration pénitentiaire. Le capitaine Sidibé observe avec inquiétude la montée du terrorisme dans les régions du nord. Il a conclu en soulignant que « cette forme de banditisme est un phénomène nouveau pour nous et cela exige des compétences appropriées pour y faire face ».

M. Issa Thione de la section Justice et Correction de la MINUSMA à Gao a exhorté les participants à mettre en

pratique ce qu'ils viennent d'apprendre avant de les rassurer « vous pouvez compter sur l'accompagnement de la MINUSMA dans la remise en état du système des services pénitentiaires dans les régions du nord du Mali ».

La formation a porté sur neuf modules divisés en plusieurs parties : l'aperçu général sur la sécurité au Mali et particulièrement dans le nord, la sécurisation des transfèvements de détenus par voie terrestre, la gestion de l'incendie dans un établissement pénitentiaire, l'information et la sensibilisation sur les armes, les mines et les engins explosifs, le maintien d'ordre en milieu carcéral, le plan de protection et de défense des maisons d'arrêt du Mali, ainsi que l'appui du système des Nations Unies à la sécurisation des institutions judiciaires et pénitentiaires, etc.

L'inspecteur Adama Guindo de la direction régionale des services pénitentiaires à Gao ; le capitaine

Gabriel Flazan Sidibé de la Maison d'arrêt de Tombouctou ; M. Pathou Gangale du département des Nations Unies de la sûreté et de la sécurité ; le commissaire principal Paulin Gounadon et le capitaine Jean Marcel Faye, tous deux de la Police onusienne à Gao ; et de M. André-Marc Farineau du Service de l'action anti-mines des Nations Unies (UNMAS) ont fait des exposés et partagé leurs expériences avec les participants.

Dans leurs conclusions, les participants recommandent des programmes de formation continus, des moyens en vue d'améliorer les conditions de travail du personnel pénitentiaire et enfin de l'engagement et du professionnalisme dans l'exercice de leurs fonctions en vue de l'amélioration des conditions de détention et du respect des droits des détenus.



APRÈS GAO, LA MINUSMA S'ÉQUIPE DE DRONES À TOMBOUCTOU

Les drones du contingent de la force d'intelligence suédois de la MINUSMA basé à Tombouctou sont maintenant opérationnels en soutien aux opérations des Forces du secteur Ouest de la MINUSMA. Un drone, également appelé UAV (pour Unmanned Aerial Vehicle), est un aéronef sans personne à bord, télécommandé à distance, et destiné à des missions de surveillance, de renseignements et d'exploration. Ces drones sont munis d'une caméra, non armés et donc inoffensifs. Ils vont considérablement augmenter la capacité de surveillance du territoire de la région de Tombouctou. « Avec les drones nous pouvons rapidement avoir un aperçu sur une situation qui peut se dérouler loin de nos bases, où nous n'avons pas de troupes sur le terrain. Cela nous aide à développer rapidement une réponse appropriée, en tenant compte des ressources nécessaires pour y faire face, » a expliqué le commandant suédois le Lt. Col. Carl-Magnus R Svensson.

En effet, le rôle primaire du contingent de la force d'intelligence suédois

de la MINUSMA est de fournir au Haut-Commandement de la Force Onusienne, à travers l'Unité ASIFU (all sources of information, en anglais), des renseignements fonctionnels à la planification des opérations, ainsi qu'à la gestion des situations d'urgence (détecter tout mouvement sur le terrain, et autres phénomènes, dont la perception est utile pour la prise de décisions). Les informations fournies par les drones sont combinées avec celles recueillies par voie terrestre. Les informations font ensuite l'objet d'une analyse partagée avec l'unité de Protection de la MINUSMA afin d'identifier les zones à risque et prendre ainsi les mesures nécessaires à la protection des civils ou à la sécurité des Casques bleus.

Pour sa part, le Commandant du Secteur Ouest de la Force de la MINUSMA, le Général de Brigade Sidiki Daniel TRAORE souligne que ces nouvelles technologies contribuent à mieux faire face aux défis de la protection des civils dans un territoire aussi vaste comme le Mali, où les Casques

bleus sont appelés à couvrir de longues distances malgré un effectif limité. « Les capacités opérationnelles des drones sont surprenantes, car ils maintiennent une surveillance constante et silencieuse dans les zones qu'ils survolent. Ils supportent n'importe quelle condition climatique et peuvent travailler de jour comme de nuit », a-t-il expliqué.

En plus de contribuer à la protection des populations, l'utilisation des drones réduira les risques pour les troupes car « nous pouvons nous permettre de perdre un drone sans autres conséquences, sinon celles financières. Cependant, une perte humaine est toujours une tragédie et la MINUSMA en a déjà trop vécu » a-t-il ajouté.

Depuis son déploiement au Mali en 2013, la MINUSMA a perdu plus de 40 Casques bleus. Parmi toutes les missions de maintien de paix de l'ONU, elle est celle qui a connu le plus grand nombre d'attaques, de pertes en vie humaine et de blessés.



L'UNITÉ AÉRIENNE DU SALVADOR DÉPLOYÉE À TOMBOUCTOU

Le 18 Mai, la MINUSMA a salué à Tombouctou l'arrivée des hélicoptères d'attaque du Salvador. Il s'agit d'hélicoptères MD 500 caractérisés par leur rapidité et leur parfaite adaptation au terrain et au climat. Ils peuvent effectuer des patrouilles de jour comme de nuit.

Les hélicoptères salvadoriens appuieront les opérations des casques bleus déployés dans la région de nombreuses façons, notamment dans le cadre de la protection des civils. Ils vont avant tout considérablement augmenter la capacité de reconnaissance de la Force Onusienne, grâce à leur vitesse de déplacement, ils pourront rapidement recueillir des informations ainsi que des images sur le terrain. Leur utilisation sera également importante pour les secours aériens qui sont de plus en plus sollicités dans cette partie du Mali. En effet ces six derniers mois, une dizaine d'évacuations médicales ont déjà été effectués uniquement dans région de Tombouctou.

« L'immensité du territoire malien nous impose l'emploi de nouvelles technologies et de plus de flexibilité pour faire face aux défis, » a expliqué le Commandant adjoint du Secteur Ouest, le Colonel Peter Öberg. « Quand certaines actions se produisent dans des localités très distantes de nos troupes, il faut réussir à s'y rendre au plus vite pour évaluer la situation et prendre des mesures efficaces pour la protection des civils. Cette contribution nous permettra donc de réagir rapidement aux événements. J'insiste sur la capacité dissuasive de ces hélicoptères, qui pourront éventuellement réagir en cas de menace imminente contre la population, » a-t-il ajouté.

Pour sa part, le Commandant de l'Unité aérienne du Salvador, le Colonel Hernandez Lara, a fait remarquer les efforts faits à plusieurs niveaux, pour que son effectif soit opérationnel dans un délai très bref en appui des autres composantes de la Mission. « Je suis impressionné par la réactivité de l'administration

de la MINUSMA, qui a construit en trois mois toutes les installations nécessaires au fonctionnement de notre unité, y compris le hangar pour les hélicoptères ».

Cette Unité aérienne de la MINUSMA compte environs quatre-vingt-dix éléments, dont des pilotes, des techniciens ainsi que du personnel médical. Elle est la première unité du Salvador à être déployée dans les Opérations des Maintien de Paix de l'ONU.

« L'IMMENSITÉ DU TERRITOIRE MALIEN NOUS IMPOSE L'EMPLOI DE NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DE PLUS DE FLEXIBILITÉ POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS, »



LA MINUSMA SENSIBILISE LES LEADERS RELIGIEUX À MOPTI

Vendredi 15 Mai, une délégation de la MINUSMA s'est rendue dans les locaux du Haut Conseil Islamique de Mopti pour une séance de sensibilisation sur le mandat de la MINUSMA organisée par le bureau de l'information publique de la MINUSMA (PIO).

L'équipe de la MINUSMA était composée du Bureau de la communication et de l'information publique, des Divisions des affaires civiles et des affaires politiques, de la police des Nations unies (UNPOL) et de l'officier de liaison avec le Secteur Ouest.

L'objet de cette séance était de sensibiliser les leaders religieux sur le Mandat de la Mission, mais aussi de les informer sur le rôle de la MINUSMA dans le processus de paix qui a abouti à la signature de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali signé le même jour à Bamako, ou encore sensibiliser les leaders religieux sur leur rôle dans la prévention et la gestion des conflits communautaires.

Le chargé de l'information de Mopti a fait une brève présentation du Mandat de la MINUSMA et a insisté sur l'appui de la mission des Nations unies aux autorités maliennes dans la sécurisation des villes et dans le domaine du renforcement de capacités des forces de sécurité maliennes. Il a aussi souligné aux participants les grandes réalisations de la MINUSMA depuis son déploiement au Mali et particulièrement dans les régions du Nord.

La Division des affaires politiques a quant à elle fait une communication sur le rôle crucial joué par la MINUSMA dans le règlement de la crise au Mali qui a abouti par la signature de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Mme Anastasie Nyirigira de la Division des affaires civiles, a fait une présentation sur le rôle des leaders religieux dans la prévention et gestion des conflits. Elle a appelé les leaders religieux à jouer leur rôle traditionnel dans le règlement des conflits et de

sensibiliser leurs adeptes et talibés autour de la paix et de la cohésion sociale entre les communautés en vue de prévenir de nouveaux conflits.

Suite aux différentes présentations une série de questions ont été posées par les participants sur les thèmes du jour. Des réponses appropriées ont été apportées par l'équipe de la MINUSMA.

« Nous sommes vraiment contents pour ce geste de la MINUSMA à notre égard. Nous avons beaucoup apprécié la séance d'échange sur le rôle de la MINUSMA car elle nous a permis de comprendre beaucoup de choses sur le travail de la Mission ici au Mali » a déclaré le Président du Haut Conseil Islamique de Mopti.

Les membres du Haut Conseil ont apprécié la diffusion des informations fournies par MINUSMA et ont promis qu'ils allaient partager avec les autres mosquées et les leaders musulmans locaux de la région.

LE CHEF DE LA MINUSMA ENCOURAGÉ PAR LE PROGRÈS RÉALISÉ DANS LE PROCESSUS DE PAIX

Le Représentant Spécial du Secrétaire Général et Chef de la MINUSMA, M. Mongi Hamdi, s'est dit être encouragé par le paraphe aujourd'hui à Alger de l'Accord de Paix et de Réconciliation Nationale par la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA).

« Ce paraphe me conforte dans mon optimisme au sujet du processus de paix qui entrera dans une phase déterminante avec la signature demain de l'Accord de Paix. J'appelle toutes les parties prenantes dans ce processus à persévérer dans leurs efforts pour démontrer à toute la population malienne et à la communauté internationale leur volonté de s'inscrire dans la logique de la paix, » a déclaré M. Mongi Hamdi.

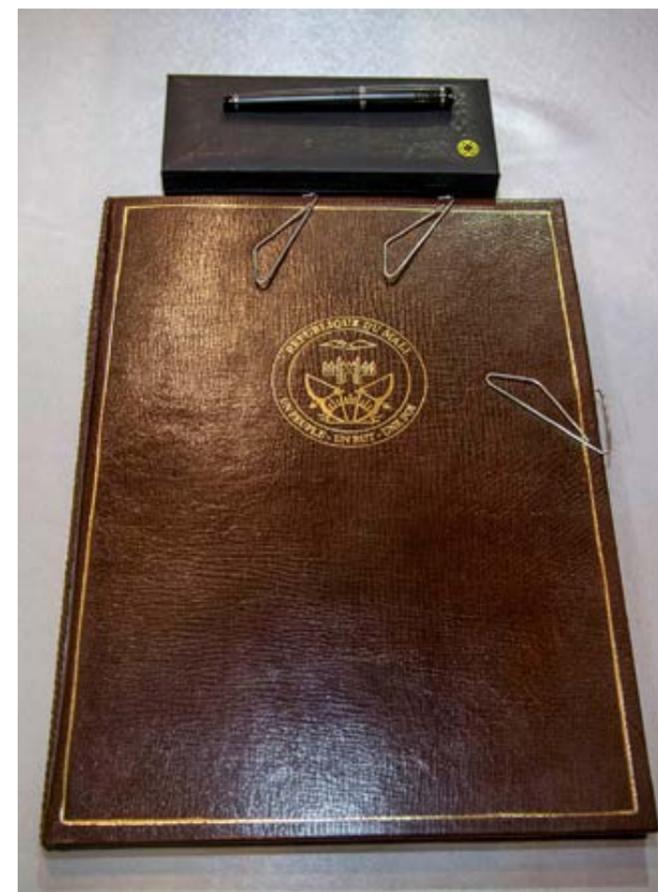
« Nous continuerons à travailler sans relâche pour parachever la signature de l'Accord et il en va de la responsabilité de tous les acteurs en présence sur le terrain d'être à la hauteur de leurs engagements », a ajouté le Représentant Spécial.

« La MINUSMA, la communauté internationale et tous les amis du Mali sont présents pour accompagner les parties maliennes dans le processus de paix et pour assurer son succès à établir une paix juste, crédible et durable. La population malienne et la communauté internationale attendent des actes forts de la part des parties engagées dans le processus de paix. A elles de traduire leur promesse de paix en actions tangibles sur le terrain pour le bénéfice de toute la population sur l'ensemble du territoire malien, » a conclu M. Hamdi.

« NOUS CONTINUERONS À TRAVAILLER SANS RELÂCHE POUR PARACHEVER LA SIGNATURE DE L'ACCORD ET IL EN VA DE LA RESPONSABILITÉ DE TOUS LES ACTEURS EN PRÉSENCE SUR LE TERRAIN D'ÊTRE À LA HAUTEUR DE LEURS ENGAGEMENTS »



M. Mongi Hamdi, Le Représentant Spécial du Secrétaire Général et Chef de la MINUSMA



ENBREF

17 MAI

RENCONTRE

Le Président de la République du Mali, M. Ibrahim Boubacar Keita, a reçu cet après-midi à Koulouba le Secrétaire général adjoint en charge des opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, et le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUSMA, M. Mongi Hamdi.



20 MAI

ARRIVÉE DE LA NOUVELLE REPRÉSENTANTE SPÉCIALE ADJOINTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES AU MALI

Arrivée à Bamako de Mme Mbaranga Gasarabwe du Rwanda comme Représentante Spéciale adjointe de la MINUSMA où elle assumera également les fonctions de Coordinatrice résidente des Nations Unies, de Coordinatrice de l'action humanitaire et de Coordinatrice résidente du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Mme Mbaranga Gasarabwe succède à M. David Gressly, des États-Unis, qui avait occupé le poste de Représentant spécial adjoint de juillet 2013 à avril 2015.



Mme Mbaranga Gasarabwe apporte avec elle plus d'une vingtaine d'années d'expérience dans les domaines humanitaire et du développement au sein des Nations Unies, axée en particulier sur l'Afrique.

De 2001 à 2011, elle était Coordinatrice résidente et Représentante résidente du PNUD au Bénin, à Djibouti, en Guinée et au Mali. Mme Gasarabwe a travaillé au Mali en étroite coopération avec le Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) et a joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre de l'Initiative « Unis dans l'action ». Elle avait été nommée Sous-Secrétaire générale pour la sûreté et la sécurité en 2011.



COMMUNIQUÉS

14 MAI : LE CHEF DE LA MINUSMA ENCOURAGÉ PAR LE PROGRÈS RÉALISÉ DANS LE PROCESSUS DE PAIX

Le Représentant Spécial du Secrétaire Général et Chef de la MINUSMA, M. Mongi Hamdi, s'est dit être encouragé par le paraphe aujourd'hui à Alger de l'Accord de Paix et de Réconciliation Nationale par la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA).

«Ce paraphe me conforte dans mon optimisme au sujet du processus de paix qui entrera dans une phase déterminante avec la signature demain de l'Accord de Paix. J'appelle toutes les parties prenantes dans ce processus à persévérer dans leurs efforts pour démontrer à toute la population malienne et à la communauté internationale leur volonté de s'inscrire dans la logique de la paix, » a déclaré M. Mongi Hamdi.

« Nous continuerons à travailler sans relâche pour parachever la signature de l'Accord et il en va de la responsabilité de tous les acteurs en présence sur le terrain d'être à la hauteur de leurs engagements », a ajouté le Représentant Spécial.

« La MINUSMA, la communauté internationale et tous les amis du Mali sont présents pour accompagner les parties maliennes dans le processus de paix et pour assurer son succès à établir une paix juste, crédible et durable. La population malienne et la communauté internationale attendent des actes forts de la part des parties engagées dans le processus de paix. A elles de traduire leur promesse de paix en actions tangibles sur le terrain pour le bénéfice de toute la population sur l'ensemble du territoire malien, » a conclu M. Hamdi.

15 MAI : SG BAN KI-MOON SALUE LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE PAIX AU MALI, "BASE SOLIDE POUR UNE PAIX DURABLE"

DÉCLARATION ATTRIBUABLE AU PORTE-PAROLE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU SUR LE MALI.

Le Secrétaire général se réjouit de la signature aujourd'hui à Bamako de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali par le Gouvernement du Mali et les groupes armés de la Plateforme. Il félicite les parties et l'équipe de médiation menée par l'Algérie pour leurs efforts ayant produit ce

texte équilibré.

Le Secrétaire général considère que la signature par certaines des parties aujourd'hui est un pas important vers l'établissement d'une paix durable au Mali et espère sincèrement que les autres parties au processus d'Alger adhéreront à l'Accord dès que possible. A cet égard, il se réjouit également du paraphe de l'Accord par les groupes armés de la Coordination le 14 mai à Alger.

Le Secrétaire général est fermement convaincu que cet accord est une base solide sur laquelle construire une paix juste et durable au Mali. Il appelle les parties à laisser l'Accord ouvert à l'adhésion des parties restantes et à poursuivre le dialogue en vue d'obtenir la signature de toutes les parties dès que possible.

Le Secrétaire général appelle l'équipe de médiation et les signataires de l'Accord à identifier les dispositions qui peuvent être mises en œuvre dans l'attente d'une signature par toutes les parties et à accorder la priorité aux aspects susceptibles de contribuer à un environnement propice pour y parvenir.

Le Secrétaire général rappelle à toutes les parties que l'accord de cessez-le-feu du 23 mai 2014 et les déclarations de cessation des hostilités du 24 juillet 2014 et du 19 février 2015 demeurent en vigueur et les exhorte à honorer leurs engagements en la matière.

15 MAI : MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL BAN KI-MOON

Lu par M. Hervé Ladsous, Secrétaire général Adjoint aux opérations de maintien de la paix

Je félicite le Gouvernement du Mali, les groupes armés présents aujourd'hui, l'Algérie et tous les membres de la Médiation internationale pour ce texte équilibré et novateur, porteur d'espoir pour l'avenir du Mali, qui est le fruit de dix mois d'intenses discussions à Alger.

Nous l'avons tous dit : le texte n'est pas parfait, mais constitue une excellente base pour la poursuite du processus de paix inter-malien.

Je déplore qu'en dépit de tous ces efforts, de graves violations du cessez-le-feu aient été commises de toutes parts ces dernières semaines. Ces actions sont inacceptables.

J'appelle toutes les parties à rétablir le cessez-le-feu immédiatement et à reprendre le dialogue pour le consolider.

Je regrette qu'une des parties au conflit ne soit pas présente aujourd'hui. La cérémonie d'aujourd'hui marque un pas important du long chemin vers la paix.

Mais ce n'est qu'un pas, et nous avons confiance que les parties restantes se rallieront bientôt à cette paix afin que le Mali puisse renouer enfin avec la stabilité politique et le développement économique.

Afin que ce premier pas nous mène à l'établissement d'une paix durable, il nous semble que quatre principes vont devoir gouverner les prochaines étapes: le dialogue doit continuer avec les groupes qui ne sont pas ici aujourd'hui ; la possibilité qu'ils signent l'accord de paix à une date ultérieure doit rester ouverte ; et le fait que seules certaines des parties signent l'accord de paix aujourd'hui ne peut en aucun cas servir de prétexte à la reprise d'opérations militaires contre les non-signataires.

Le cessez-le-feu et ses mécanismes de gestion devront donc rester en place, et les parties devront respecter leurs engagements à cet égard. Les modalités de mise en œuvre de l'accord devront être revues afin de lancer la mise en œuvre des aspects qui peuvent être appliqués dès à présent et surtout, privilégier la mise en œuvre des aspects à mêmes de favoriser l'établissement d'un environnement propice à la signature de l'accord par toutes les parties.

Les Nations Unies demeurent convaincues que l'établissement d'une paix durable est possible. Mais cela

nécessite le concours et la bonne foi de toutes les parties. Les actes sont plus éloquents que les paroles. Les semaines et les mois à venir nous diront si les parties ont le courage de faire les gestes nécessaires à l'établissement de la confiance, au ralliement de tous les Maliens derrière l'accord de paix et à la pleine mise en œuvre de cet accord.

Le Mali est face à un moment décisif. Je demande instamment au Gouvernement et aux groupes armés de saisir cette occasion historique : la population civile a fait preuve d'une prodigieuse résilience, les Maliens ont besoin que vous fassiez preuve de leadership, que vous surmontiez ces divisions et œuvriez ensemble à l'établissement de la paix et au développement du pays.

Enfin j'aimerais invoquer le souvenir des victimes du conflit : nous leur devons d'assurer le succès de cette nouvelle page de l'histoire du Mali.

Je vous remercie.

15 MAI : LA MINUSMA SE FÉLICITE DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE PAIX ET DE RÉCONCILIATION EFFECTUÉE AUJOURD'HUI À BAMAKO, ET COMPLIMENTE LES PARTIES SIGNATAIRES À L'OCCASION DE CETTE ÉTAPE DÉTERMINANTE QUI OUVRE UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LE PROCESSUS DE PAIX.

En phase avec le Conseil de sécurité des Nations Unies, la MINUSMA tient à souligner que l'établissement d'une paix durable nécessite que l'Accord reste ouvert à l'adhésion des parties restantes ; que le dialogue se poursuive en vue d'obtenir la signature de ces parties dès que possible ; que le cessez-le-feu ainsi que ses mécanismes de gestion soient maintenus et que les parties respectent leurs engagements à cet égard.

Depuis son déploiement, la MINUSMA a toujours été aux côtés de tous les maliens, et n'a épargné aucun effort, au prix de trop nombreuses vies humaines, en vue d'aider à la stabilisation du pays. La MINUSMA a grandement contribué à l'avancée du processus de paix qui a mené à la signature de l'Accord aujourd'hui.

Dans ces conditions, la MINUSMA regrette que son impartialité soit régulièrement mise en cause et que ni sa contribution, ni ses sacrifices ne soient reconnus à leur juste valeur.

Aux côtés de nombreux autres partenaires, la MINUSMA ne ménagera aucun effort pour voir aboutir ce processus, et ce dans l'intérêt du peuple malien en quête d'une paix inclusive, juste et durable.

19 MAI : LA MINUSMA VIVEMENT PRÉOCCUPÉE PAR LA RECRUESCENCE DE LA VIOLENCE DANS LE NORD DU MALI

Le 18 mai, des hommes armés ont attaqué un point de contrôle FAMA sur l'axe Tombouctou-Douentza. Trois soldats des Forces Armées Maliennes ont été tués, un autre ainsi qu'un civil ont été blessés durant cette attaque. La MINUSMA présente ses condoléances aux familles des victimes ainsi qu'aux autorités maliennes.

Le 18 mai, une dizaine d'hommes armés ont fait irruption dans le village de Zorho Djinde. Les villageois ayant fui avant l'arrivée des assaillants, aucune victime n'est à déplorer. Cinq maisons et huit tonnes de céréales ont été brûlées.

Le 17 mai, des hommes armés ont blessé par balles deux habitants dans le village de Tamachkoyt (commune de Tonka).

Le 16 mai, dans les environs de Almoustarat (région de Gao), un véhicule-suicide a attaqué un convoi de la MINUSMA, un blessé léger est à déplorer.

Face à cette recrudescence de violence, la MINUSMA rappelle l'impérieuse nécessité du maintien du cessez-

le-feu au Mali et met tout en œuvre pour assurer la protection des populations civiles dans la limite de ses capacités. Comme déjà annoncé à plusieurs reprises par le Conseil de sécurité, les responsables de ces violations devront répondre de leurs actions et s'exposent à des sanctions.

19 MAI : LA MINUSMA DÉPLORE LA RECRUESCENCE DE LA VIOLENCE ET INTENSIFIE SES EFFORTS POUR RESTAURER LE CALME

La MINUSMA déplore la résurgence de la violence dans plusieurs localités des régions du nord du Mali.

En réponse à cette situation, la MINUSMA a intensifié son action ainsi que ses contacts avec toutes les parties prenantes pour parvenir à restaurer le calme et faire avancer le processus de paix.

A cet égard, le Représentant Spécial du Secrétaire Général et le Chef de la MINUSMA, M. Mongi Hamdi, a présenté une feuille de route aux parties prenantes pour mettre un terme au cycle de violence actuel et assurer la poursuite du processus de paix.

La feuille de route proposée consiste à :

Assurer une cessation des hostilités sur le territoire du Mali qui comprend des arrangements sur Ménaka selon lesquels la Plateforme se retire, et la MINUSMA prend temporairement en charge la sécurisation de la ville et de sa population. Une rencontre devra se tenir pour sceller un accord à ce sujet, après une réunion du Comité Technique Mixte de Sécurité.

Organiser des discussions entre le Gouvernement malien et la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) tout de suite après la conclusion de l'accord de cessez-le-feu au sujet des modalités de mise en œuvre de l'Accord de Paix et de Réconciliation Nationale, et pour clarifier les observations respectives des parties au sujet de cet Accord.

La MINUSMA souligne qu'elle concentre ses efforts en coopération étroite avec la Médiation Internationale, et en tant que partenaire impartial de tous les Maliens pour faire avancer le processus de paix et pour protéger la population civile contre toute menace et répercussions, directes ou indirectes, résultants de la poursuite de la violence et des tensions.

La MINUSMA relève à cet égard que des manifestations se tiennent à Kidal depuis quelques jours. Elle tient à souligner que tout en respectant le droit fondamental à la liberté d'expression et de rassemblement, elle appelle les organisateurs à assumer leur responsabilité d'assurer le déroulement pacifique des manifestations. Elle les appelle en outre à s'abstenir de tout acte d'intimidation ou de violence à l'égard du personnel de la Mission et de mettre la sécurité des civils en péril. Elle prévient que de tels actes constituent des crimes graves au regard du droit international applicable dont les instigateurs et responsables rendront compte.

Par ailleurs, la MINUSMA relève que les actions entreprises pour empêcher la circulation de son personnel dans la ville de Kidal affectent sa capacité de fournir du carburant pour alimenter les générateurs électriques de la ville, ce qui a un impact négatif direct sur la population qui demeure privée d'électricité.

Ces actions empêchent également la MINUSMA de continuer ses travaux d'aménagement de la piste d'atterrissage et mettent en péril tous les initiatives de stabilisation de la Mission et les efforts humanitaires en cours.

19 MAI : DEMENTI DE LA MINUSMA

La MINUSMA dément de la façon la plus formelle et la plus catégorique avoir posé un ultimatum à la Plateforme dans le cadre de la situation de Ménaka.

Le Représentant Spécial du Secrétaire Général et le Chef de la MINUSMA, M. Mongi Hamdi, poursuit et recherche, aux côtés de la Médiation internationale, les meilleures voies possibles pour ramener le calme dans le Nord du Mali, en vue de finaliser le processus d'une signature de paix totale et inclusive.

La MINUSMA, en concertation et en étroite collaboration avec la Médiation Internationale, a présenté à cet égard à toutes les parties prenantes une proposition pour assurer une cessation des hostilités sur le territoire du Mali qui comprend des arrangements sur Ménaka selon lesquels la Plateforme se retire et la MINUSMA prend temporairement en charge la sécurisation de la ville et de sa population. Une rencontre devra se tenir pour sceller un accord à ce sujet, après une réunion du Comité Technique Mixte de Sécurité.

19 MAI : COMMUNIQUÉ DE LA MÉDIATION INTERNATIONALE SUR LE PROCESSUS DE PAIX

La Médiation élargie s'est réunie le 19 mai 2015 à Bamako avec à son ordre du jour l'identification des actions à engager suite à la signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali en vue de favoriser la consolidation des résultats enregistrés dans le processus de paix au Mali.

La Médiation s'est félicitée de l'entrée en vigueur de l'Accord et exhorté instamment les Parties qui ne l'ont pas encore fait à procéder à la signature de l'Accord, dans les meilleurs délais.

Dans cet esprit, la Médiation organisera, à compter du 25 mai 2015, à Alger, comme convenu précédemment, une série de consultations destinées à mettre en place les conditions du parachèvement du processus de signature de l'Accord dans les plus brefs délais.

Ces consultations seront également l'occasion pour les Parties de réaffirmer leur engagement en faveur d'une cessation totale et définitive des hostilités.

La Médiation a chargé un groupe d'experts d'engager immédiatement les préparatifs pour la mise sur pied du Comité de suivi de l'Accord et la tenue dans les délais les plus rapprochés, de la première réunion de cette instance. Ce groupe est également mandaté à l'effet de proposer, au Comité de suivi, un échéancier précis pour la mise en œuvre de l'Accord.

21 MAI : LA MINUSMA CONDAMNE FERMEMENT L'ATTAQUE ARMÉE SUR SON PERSONNEL À BAMAKO

Ce matin, aux environs de 02h30, un homme armé a tenté de mettre le feu à un véhicule de la MINUSMA garé devant la résidence de plusieurs personnels militaires de la Mission dans le quartier du Faso Kanu à Bamako. Avant de prendre la fuite, l'attaquant a tiré sur le gardien qui a été blessé, sur la maison, ainsi que sur les voitures de la MINUSMA garées et toutes clairement identifiées « UN », causant des dommages matériels.

Alertée, la Police Malienne s'est déployée sur les lieux avec la sécurité de la MINUSMA pour mener les investigations initiales. Une équipe de UNMAS, le service anti-mine de la MINUSMA, a été chargée de neutraliser deux grenades non explosées retrouvées sur place. Le gardien a été transporté à un hôpital pour recevoir les soins nécessaires.

La MINUSMA condamne dans les termes les plus vigoureux cette attaque contre son personnel et ses biens, qui constitue un crime grave au regard du droit international. Elle appelle les autorités maliennes à tout mettre en œuvre pour identifier le responsable de cet acte et de le traduire en justice. La MINUSMA est disposée à assister les services compétents maliens à cet effet.

La MINUSMA rappelle que la responsabilité d'assurer la sécurité de son personnel, notamment à Bamako, incombe aux autorités maliennes.

21 MAI : MISE AU POINT DE LA MINUSMA

En réponse à la série d'allégations erronées au sujet de la MINUSMA, la Mission tient à faire la mise au point suivante à l'intention de l'opinion malienne :

La MINUSMA rejette catégoriquement toute mise en question de son impartialité et de celle de son personnel.

La MINUSMA depuis son établissement en juillet 2013, qui a été sollicité par les autorités maliennes, agit en totale impartialité pour s'acquitter de son mandat en appui aux efforts du Gouvernement, et de tous les Maliens, visant à stabiliser le pays et à instaurer une paix juste, durable et inclusive. Cet objectif a été consacré librement par les parties maliennes elles-mêmes dans l'Accord Préliminaire de Ouagadougou du 18 juin 2013, et a été unanimement appuyé par la Communauté internationale.

Depuis, la MINUSMA s'investit sans relâche dans la poursuite des priorités suivantes : sécurité, stabilisation et protection des civils ; appui au dialogue politique national et à la réconciliation nationale ; appui au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays, à la reconstruction du secteur de la sécurité malien, à la promotion et la protection des droits de l'homme, et à l'aide humanitaire.

Sur le plan sécuritaire, la MINUSMA tient à souligner que son rôle, notamment au sujet des hostilités récentes, s'inscrit pleinement dans l'esprit et la lettre de l'Accord de Cessez-le-feu du 23 mai 2014 et des arrangements de sa mise en œuvre du 13 juin 2014 ainsi que des déclarations de cessation des hostilités signées à Alger respectivement le 24 juillet 2014 et le 19 février 2015, et qui étaient tous librement consentis par les parties. Il est à rappeler à cet égard que l'Accord du 23 mai 2014 stipule notamment « l'arrêt de toute opération militaire visant l'une ou l'autre partie concernées, les attaques terrestres et aériennes sur les positions, les objectifs ou zones occupées par l'une ou l'autre partie à partir de la date de signature du cessez-le-feu du 23 mai 2014. »

Les actions de la MINUSMA, diplomatiques et opérationnelles, sont également et surtout menées en application du mandat que lui a confié le Conseil de Sécurité des Nations Unies dans sa Résolution 2164 (2014). Cette Résolution stipule notamment que la MINUSMA a pour mandat « d'assurer, sans préjudice de la responsabilité des autorités maliennes, la protection des civils immédiatement menacés de violences physiques; et d'appuyer l'application du cessez-le-feu et des mesures de confiance sur le terrain, conformément aux dispositions de l'Accord préliminaire de Ouagadougou. » Les initiatives récentes entreprises par la MINUSMA, en pleine concertation avec le Gouvernement malien et la médiation internationale, notamment au sujet de Ménaka, sont pleinement conformes à son mandat. Elle vise au premier chef à assurer la protection de la population civile en évitant des confrontations armées dans cette ville et à appuyer la mise en œuvre du cessez-le-feu.

Il est important de préciser que la MINUSMA n'a pas pour mandat de s'impliquer dans un conflit actif entre belligérants maliens. Elle n'est pas autorisée à user de la force pour imposer la paix ni à forcer aucune des parties à évacuer des positions. A cet égard, la MINUSMA réitère son déni catégorique d'avoir lancé un ultimatum à la Plateforme de quitter Ménaka. Des discussions à ce sujet sont actuellement en cours. Elle appelle les auteurs de ces fausses allégations à faire preuve de responsabilité et de bonne foi à l'égard de l'opinion publique.

Sur le plan politique, le rôle joué par la MINUSMA est en application de la résolution 2164 qui stipule que « le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali joue un rôle clef dans les pourparlers de paix et le prie de poursuivre ses bons offices et sa participation active, notamment en coordonnant ses efforts avec ceux des autorités maliennes et en appuyant celles-ci, aux fins du lancement d'un processus sans exclusive ouvert à toutes les communautés du nord du Mali. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité « demande instamment aux parties à ces négociations inter-maliennes de se concerter avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali afin de parvenir à un règlement politique durable de la crise et au rétablissement de la paix et de la stabilité à long terme partout dans le pays, dans le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'État malien. »

C'est dans ce cadre que se situe le rôle joué par la MINUSMA pour faire avancer le processus de paix avant et après la signature de l'Accord de Paix et de Réconciliation Nationale. Il est important de clarifier à cet égard que l'initiative de la Médiation Internationale et de la MINUSMA, en tant que membre de la Médiation, d'organiser une série de consultations à compter du 25 mai 2015 à Alger en vue de mettre en place les conditions du parachèvement du processus de signature de l'Accord par la Coordination des Mouvements de l'Azawad dans les plus brefs délais, ne doit être en aucun cas comprise et présentée au public comme une réouverture des négociations de l'Accord de Paix.

La MINUSMA souligne qu'il est impératif pour toutes les parties concernées par le processus en cours de veiller à assurer que l'opinion malienne, dont l'appui aux efforts de stabilisation et au processus de paix est primordiale, dispose d'informations fiables et factuelles pendant cette phase délicate mais cruciale que traverse le pays.

La MINUSMA réaffirme sa volonté inébranlable de persévérer sans relâche, conjointement avec tous les amis du Mali et aux côtés de tous les Maliens, pour s'acquitter de ses responsabilités dans l'appui aux efforts visant à instaurer une stabilité irréversible et une paix juste, inclusive et durable en vue de mettre fin à la crise qui n'a que trop duré et qui a coûté cher au pays et à son peuple.





Ensemble, Réussir la paix



 A promotional graphic for MIKADO FM. It features a young child smiling and holding a vintage-style portable radio to their ear. The text "La radio qu'on aime!" is written in a white, cursive font across the bottom. The word "MIKADO" is prominently displayed in a yellow box with black text. Below it, the text "Radio des Nations Unies" is visible. At the bottom, the text "MIKADO FM" is written in large, bold, black letters on a yellow background.

GAO 94 Mhz
TOMBOUCTOU 92.8 Mhz
MOPTI 91.6 Mhz
ET BIENTOT AILLEURS!